



Le 30 mars 2020

Madame Émilie PIETTE  
Secrétaire générale des MTES / MCTRCT

Objet : demande de convocation du CTM

Madame la Secrétaire générale

Conformément à l'article 2 du règlement intérieur du Comité technique ministériel, et au regard de la situation exceptionnelle vécue par les services et les agents, les organisations syndicales signataires vous demandent de réunir en urgence le CTM par tous les moyens adaptés à la situation et sur les points suivants :

- Plans de Continuité de l'Activité et missions essentielles (dans l'ensemble des services et Établissements mettant en œuvre les missions du MTES/MCTRCT)
- Point sur l'arrêt des réformes et réorganisations
- Modalités d'exécution de la paie
- Adaptation du processus de mobilité
- Campagne d'entretiens professionnels
- Gestion des contrats à durée déterminée
- Gestion des dossiers de demande de retraites

Sur le premier point, le CHSCTM réuni le 27 mars a pris clairement position contre la reprise du travail pour les activités non essentielles, en particulier dans les DIR.

Si le CHSCTM examine ces PCA sous l'angle HSCT, il n'y a aucun examen du caractère essentiel des activités. Or ce sujet relève du CTM, tout comme l'organisation générale des moyens et agents mobilisables.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la FNEE CGT  
Ivan Candé González

Pour la FEETS-FO  
Jean Hédou

Pour la FSU  
Simon LERY

Pour la CFDT  
Gwenaëlle L'HUILLIERE

**Signé**

**Signé**

**Signé**

Pour l'UNSA DD  
William FIACRE